



O Ideário Patrimonial O идеарио

A Memória Colectiva em
Reflexão: Angola, Brasil,
Espanha, Marrocos e Portugal

**LE PAYSAGE CULTUREL DE LA PALMERAIE DE MARRAKECH:
POLITIQUES DE SAUVEGARDE, BILANS ET PERCEPTIVES**

**THE CULTURAL LANDSCAPE OF THE PALMERAIE FROM
MARRAKECH: SAFEGUARD POLICIES,
APPRAISALS AND EXPECTATIONS**

Hicham Saddou

Docteur en Tourisme

FLSH Université Cadi Ayyad, Marrakech

hsaddou@gmail.com



Le Paysage Culturel de la Palmeraie de Marrakech: politiques de sauvegarde, bilans et perceptives

Hicham Saddou

Historial do artigo:

Recebido a 30 de março de 2019

Revisto a 12 de junho de 2019

Aceite a 30 de junho de 2019

RESUMO

O Palmeraie de Marrakech tem uma importância social, cultural e ambiental significativa. Foi, desde a sua fundação em 1064, a "mãe adotiva" da cidade de Marrakech. A população atraiu sua comida, a matéria-prima para o artesanato e a construção das casas. Ela circunda a cidade em um cenário verde ao pé de suas muralhas, oferecendo um espaço onde os moradores se divertem e encontram inspiração, descanso e alegria de viver.

Nos últimos tempos, este Palm Grove está passando por um período difícil de sua existência. Se no início do século passado ainda ocupava uma área de 15.000 ha, essa área dificilmente ultrapassava três mil hectares nos anos 90.

Neste artigo, tratamos de três pontos: em primeiro lugar, exporemos as políticas de salvaguarda do Palmeraie. Em seguida, apresentaremos seu atual plano de desenvolvimento e concluiremos com um exame das percepções desse patrimônio cultural e paisagístico.

Palavras-Chave: Palmeiral, patrimônio, paisagem, políticas de salvaguarda, projeto de território.

RÉSUMÉ

La Palmeraie de Marrakech revêt une importance sociale, culturelle et environnementale notable. Elle fut, depuis sa fondation en 1064, la «mère nourricière» de la cité de Marrakech. La population y puisait sa nourriture, les matières premières pour l'artisanat et la construction des demeures. Elle ceint la ville dans un écrin vert jusqu'au pied de ses remparts, offrant ainsi un espace où les habitants se récréaient et trouvaient inspiration, repos et joie de vivre.

Ces derniers temps, cette Palmeraie traverse une période difficile de son existence. Si au début du siècle dernier elle occupait encore une superficie de 15 000 ha, cette surface ne dépassait guère les trois mille hectares vers les années 1990.

Dans cet article, nous traitons trois points: dans un premier temps nous exposerons les politiques de sauvegarde de la Palmeraie. Nous présenterons ensuite son plan actuel de développement et nous concluons avec un examen des perceptives de ce patrimoine culturel et paysager.

Mots clés: Palmeraie, patrimoine, paysage, politiques de sauvegarde, projet de territoire.



ABSTRACT

The Palm Grove of Marrakech has a significant social, cultural and environmental importance. Since its foundation in 1064, it has been the "foster mother" of Marrakech city that provided the population with its food, raw materials for handicrafts and construction materials. Recently, this Palm Grove has gone through a difficult period; while at the beginning of the last century it still occupied an area of 15,000 hectares, this area hardly exceeded three thousand hectares in the 1990s.

In this article, we tackle three points: the policies of sustaining the Palm Grove, the current development plan, and the examination of the prospects of this cultural and landscape heritage.

Key-words: Palm Grove, heritage, landscape, safeguarding policies, territorial project.

1. Introduction

Le trait le plus visible du paysage culturel de la Palmeraie de Marrakech est le contraste existant entre les îlots de verdure dispersés ici et là et les vastes espaces dénudés. Ces zones verdoyantes, plantées en plein milieu semi-aride de la région de Marrakech, ne sont pas un fait naturel, mais le résultat de considérables efforts, déployés par l'homme. Depuis la création de ces oasis, l'eau constitue l'élément déterminant autour duquel les jardiniers ont structuré leur espace.

La Palmeraie revêt une importance sociale, culturelle et environnementale notable. Elle fut, depuis sa fondation en 1064, la «*mère nourricière*» de la cité de Marrakech. La population y puisait sa nourriture, les matières premières pour l'artisanat et la construction des demeures. Elle ceint la ville dans un écrin vert jusqu'au pied de ses remparts, offrant ainsi un espace où les habitants se récréaient et trouvaient inspiration, repos et joie de vivre.

Ces derniers temps, cette Palmeraie traverse une période difficile de son existence. Si au début du siècle dernier elle occupait encore une superficie de 15 000 ha, cette superficie ne dépassait guère les trois mille hectares vers les années quatre-vingt-dix. (1)

En effet, depuis plusieurs années, plusieurs facteurs sont venus accroître et amplifier la dégradation de la Palmeraie de Marrakech. La succession de périodes sèches, l'extension du tissu urbain, l'exode rural, l'aménagement touristique, la salinité des eaux et la salinisation des sols, ont constitué autant de facteurs agressifs sur l'environnement et les écosystèmes de la Palmeraie.

Ces facteurs ont eu pour impact direct une mutation des modes de vie et des modes de production car ces mutations ont entraîné des efforts d'adaptation qui ont produit des conséquences considérables. Sur le plan national, les statistiques d'aujourd'hui estiment que les 2/3 du patrimoine phoenicicole ont été perdus au cours du XXe siècle (2). Des agronomes spécialistes parlent d'une palmeraie qui aurait régressé de 15 millions à 4 millions de palmiers dattiers. C'est donc une régression alarmante.

Dans cet article, nous traitons trois points: dans un premier temps nous exposerons les politiques de sauvegarde de la Palmeraie. Nous présenterons ensuite son plan actuel de développement et nous concluons avec un examen des perspectives de ce patrimoine culturel et paysager.

2. La Palmeraie de Marrakech: les lois d'hier et les périls d'aujourd'hui

2.1. Le dispositif de gestion et de protection des sites culturels au Maroc

2.1.1. Législation et réglementations

Au Maroc, le souci de la protection et de la sauvegarde du patrimoine s'est manifesté dès l'époque du protectorat français. Le premier dahir chérifien relatif à la conservation des monuments historiques et des inscriptions historiques date de 1912. Il est composé de 15 articles. Ce dahir sera promulgué par un autre sorti le 13 février 1914 en ajoutant les sites et les monuments naturels, composé de 40 articles, puis complétée en 1945 par un autre dahir pourtant sur le classement et le déclassement des monuments historiques et les monuments naturels (B.O. n° 1713, p. 571).

La loi complète en vigueur, concernant le patrimoine culturel est la loi 22-80 promulguée par le dahir n° 1-80-341 (25 décembre 1980) relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquités. Depuis 1980, ce texte constitue la seule loi de base qui prescrit le cadre législatif relatif à la préservation des monuments et des sites historiques.

En plus de la faiblesse et l'ancienneté constatées au niveau législatif, ces lois ne sont pas prises en considération lors d'élaboration des plans d'aménagement ou des travaux importants. Souvent, elles ne sont même pas respectées par les institutions étatiques elles-mêmes. Raison pour laquelle une circulaire du Premier ministre (n°73/cab) datée du 30 décembre 1992 fut adressée aux membres du gouvernement; les incitants au respect de la législation (loi 22-80). Cette dernière sera promulguée et complétée par le dahir n° 1-06-102 du 18 djumada I 1427 (15 juin 2006) portant promulgation de la loi n° 19-05. (3)

Cette loi-cadre s'applique aux sites archéologiques et monuments historiques classés ou inscrits dans le registre de l'inventaire du patrimoine national et publiés dans le Bulletin officiel en attendant le classement définitif. D'autre part, le Maroc a adhéré à toutes les conventions internationales de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel.

Sur le plan juridique, la Palmeraie de Marrakech est un site classé et protégé depuis 1929 par le Dahir du 25 mars de la même année portant sur la délimitation et le classement de la palmeraie ainsi que l'interdiction des affiches publicitaires au sein du site (Dahir du 25 mars 1929 portant classement, B.O n° 860 du 16 avril 1929.P.1026). (Dahir du 16 Août 1941 complétant le dahir susmentionné). (Décret n° 2-56-460 complétant classement, B.O n° 2280 du 6/7/56.P.702).

2.1.2. Institutions

Au Maroc, les questions relevant du patrimoine sont restées durant longtemps une affaire de l'État. En effet, le patrimoine est géré d'une manière très centralisée au niveau du Ministère de la Culture ainsi que par l'intermédiaire des institutions centralisées à Rabat:

2.1.2.1. L'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine. C'est un institut chargé de la formation et de la recherche. Il s'occupe aussi de la programmation et de la gestion des fouilles archéologiques sur tout le territoire national. Les autorisations de fouilles sont délivrées par le Ministère de la Culture;

2.1.2.2. La Direction du Patrimoine Culturel. C'est un département créé au niveau du Ministère de la Culture. Elle se charge de la protection, l'étude, l'évaluation du patrimoine culturel, la

restauration et de la mise en valeur des sites et des monuments historiques. Elle a pour tâche également l'inventaire général du patrimoine culturel national.

Avec la nouvelle politique de la régionalisation avancée, le Maroc a instauré de nouvelles entités chargées de l'observation, l'analyse et la prise de décision au niveau régional. Parmi ces institutions, l'on peut citer l'Observatoire Régional de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) qui relève du ministère de l'environnement. Sa mission est d'opérer un état des lieux de la région et son objectif est de recouper les indicateurs du développement social, de la préservation des ressources et de l'environnement. C'est un véritable outil d'aide à la prise de décision. Car les défis sont grands. Face à des activités économiques et industrielles en plein essor, la multiplication des infrastructures touristiques, l'intensification de la productivité agricole et l'essor démographique, la région peine à suivre. Bien que les eaux usées de la ville de Marrakech soient traitées, avec la nouvelle station d'épuration installée depuis 2011, les sites de Palmeraie présentent encore des carences importantes en matière de traitement des eaux usées, des lieux de rejets et en termes de raccordement au réseau d'assainissement. À cela se rajoute un arsenal juridique dont la mise en œuvre peine à venir.

2.2. Cadre juridique de la protection de la Palmeraie de Marrakech

Le classement de la Palmeraie de Marrakech en tant que site protégé remonte à l'époque du protectorat français. Comme nous l'avons déjà signalé, le premier Dahir portant classement de la palmeraie a vu le jour le 25 mars 1929.

Depuis cette première loi, un arsenal de textes juridiques a été promulgué en vue de préserver et de sauvegarder ce patrimoine:

2.2.1. Le Dahir du 21 juillet 1945 portant sur le classement de la palmeraie en tant que patrimoine historique.

2.2.2. Le Dahir du 24 août 1945 portant sur l'interdiction de la vente et la coupe des jeunes rejets.

2.2.3. Le Dahir du 26 février 1963 pour faire une étude approfondie des autorisations de construction.

2.2.4. Le décret du 20, juin 1956.

2.2.5. L'arrêté du 7 septembre 1964 fixant les amendes contre l'arrachage illégal et l'incendie des palmiers. Il a servi également à réglementer l'exploitation des palmiers et à interdire l'affichage de panneaux au sein du site.

2.2.6. Le Décret du 20 janvier 1995 relatif au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme portant sur la création de nouveaux pôles résidentiels.

2.2.7. Le Dahir n° 1-07-42 du 28 rabii I 1428 (17 avril 2007) portant promulgation de la loi n° 01-06 relative au développement durable des palmeraies et portant protection du palmier dattier "*Phoenix dactylifera*".

L'état de la Palmeraie aujourd'hui témoigne d'une grande dégradation et ce en dépit l'importance de la législation mobilisée pour sa protection. Ses *jnans* ont été abandonnés ou transformés en quartiers touristiques ou résidentiels. En effet, au début du XX^e siècle, Marrakech comme toutes les grandes villes du Maroc de l'époque, a connu sa première

extension en dehors de la médina suite à une forte demande des étrangers installés à Marrakech. Les promoteurs ont ainsi entamé la transformation des terrains de culture et les vergers en lotissement établis dans toutes les directions et tout au long des remparts de la ville.

Après l'indépendance, la situation de la palmeraie et celle des espaces verts en général va être déterminée par les phénomènes de population et les grandes tendances de l'urbanisation extra-muros. En effet à partir des années soixante du siècle dernier, Marrakech a connu un développement démographique considérable qui n'a fait que s'affirmer au cours du temps. On a assisté à l'extension des quartiers satellites et à la multiplication des douars périphériques établis pour satisfaire la demande croissante au logement.

En faisant une comparaison entre le plan de Marrakech de 1953 et celui de 1986, EL FAÏZ conclut que «*la médina a fini de consommer irrémédiablement tous les espaces verts traditionnels qui constituaient le legs des siècles antérieurs*». (4)

Quant à la Palmeraie, 60 % de sa superficie «classée et protégée» est perdue. (5)

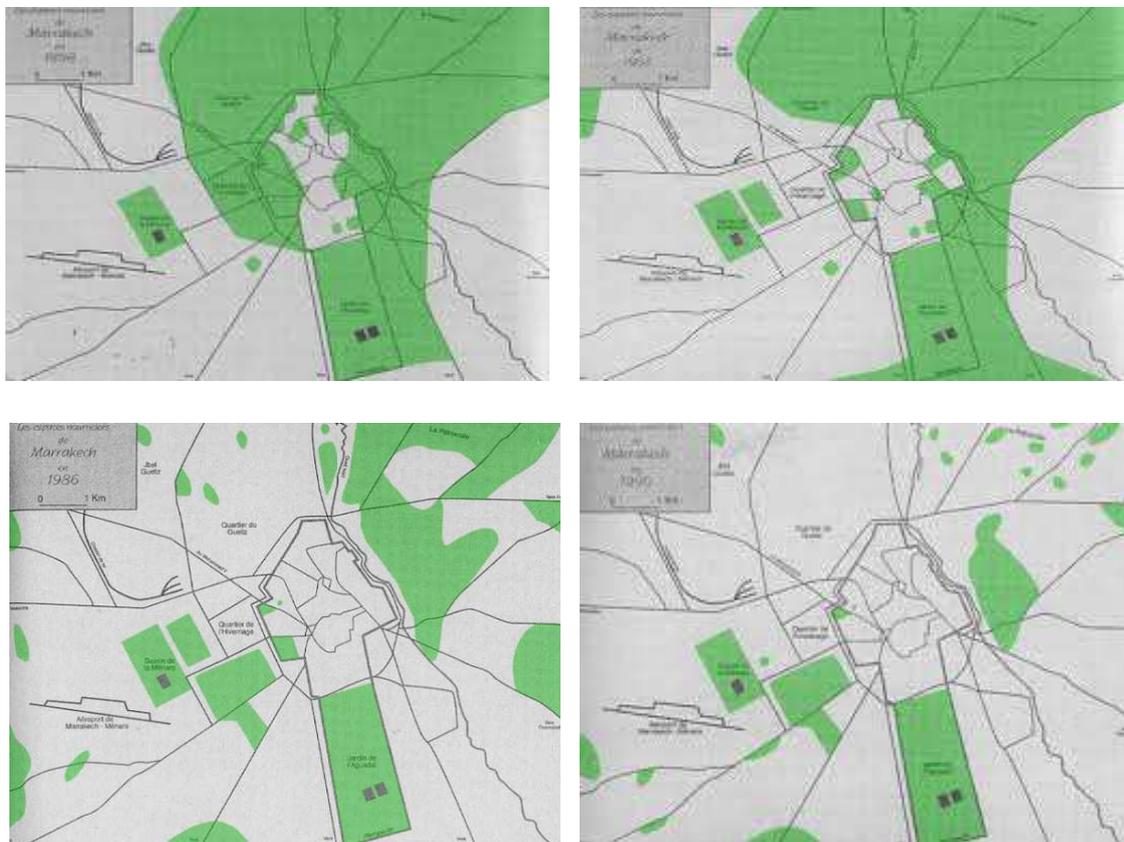


Figure 1. Evolution de la superficie de la Palmeraie de Marrakech. Source: M. El Faiz.

3. Plan de Sauvegarde et de Développement de la Palmeraie

3.1. Les acteurs associatifs et les partenaires nationaux et internationaux:

La Municipalité d'Ennakhil s'est engagée dans un ensemble d'accords de coopération avec divers partenaires nationaux et internationaux: ONG, universités, villes, départements... Ces coopérations portent sur différents domaines: gouvernance locale, assainissement, restauration, sensibilisation...

Ils permettent à la municipalité d'obtenir l'aide d'experts et des financements pour conduire à bien sa politique de développement local.

3.2. La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement:

Créée en juin 2001 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui en a confié la présidence à Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement place les enjeux de l'éducation et la sensibilisation au cœur de la mission qui lui a été attribuée, s'inscrivant ainsi dans les objectifs fixés par les sommets de RIO 1992 et 2012, ainsi qu'à Johannesburg en 2002 en termes d'éducation pour le développement durable et auxquels le Maroc a souscrit.

Dans sa stratégie, la Fondation a initié une démarche de prise de conscience et de responsabilisation partagée, impliquant tous les acteurs potentiels du changement sous la bannière: TOUS POUR L'ENVIRONNEMENT.

Elle vise, en fédérant l'ensemble des parties prenantes:

3.2.1. Le développement d'une éthique individuelle et collective, responsable en matière de conservation et de préservation de l'environnement;

3.2.2. La transmission de comportement permettant aux individus de faire face aux défis environnementaux;

3.2.3. L'identification, le partage, la diffusion et l'émergence de nouveaux produits et services plus respectueux de l'environnement;

3.2.4. La sensibilisation et l'éducation à l'environnement en tant que projet sociétal.

La Fondation a pu mobiliser des réseaux de partenariat à l'échelle nationale avec l'ensemble des intervenants concernés: écoliers, lycéens, citoyens, associations, entreprises, administrations et collectivités locales...

Cette fondation s'est impliquée dans la Palmeraie de Marrakech à travers le Programme de Sauvegarde et de Développement de la Palmeraie qui «*vise à arrêter sa dégradation par la reconstitution du patrimoine palmier, l'implémentation des programmes ciblés d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, une gestion efficiente de l'eau grâce notamment à la réutilisation des eaux usées traitées, la réduction de l'empreinte carbone et la limitation de l'urbanisation de la palmeraie*». (6)

4. L'Observatoire de la Palmeraie de Marrakech

L'Association pour la Sauvegarde et le Développement de la Palmeraie de Marrakech (ASDPM), connue sous le nom de l'Observatoire de la Palmeraie de Marrakech (OPM) a été créée dans l'objectif de fédérer l'ensemble des bonnes volontés en faveur du programme de sauvegarde et de développement de la Palmeraie de Marrakech (7).

La mission de l'OPM est d'œuvrer à la préservation et au développement de ce patrimoine naturel que constitue la Palmeraie de Marrakech et d'accompagner les chantiers majeurs que la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement a initiés avec ses partenaires: la Wilaya, la ville de Marrakech et les différents acteurs institutionnels et privés pour la sauvegarde et le développement durable de la Palmeraie.

Plusieurs conventions cadre relatives à la mise en œuvre du projet de sauvegarde et de développement de la Palmeraie ont été signées. Parmi ces conventions, l'on peut citer celle signée entre la Fondation, la Wilaya de Marrakech, le Conseil de la ville et l'Association pour la Sauvegarde et le Développement de la Palmeraie de Marrakech.

4.1. La municipalité d'Elche:

Marrakech et la ville espagnole Elche ont entretenu depuis l'année 1999 une particulière relation de caractère technique, institutionnel et culturel. Les deux villes ont continué d'échanger jusqu'à aujourd'hui les visites de leurs plus hauts responsables, et de véhiculer entre eux des connaissances culturelles et techniques.

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de l'accord-cadre de collaboration entre des deux municipalités de Marrakech et Elche avec la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement:

4.1.1. Organisation des sessions de formation et de stage en faveur des techniciens de la ville ocre;

4.1.2. Transfert de la technologie à travers une collaboration entre la «Station Phoenix», le Conseil de Ville et l'I.N.R. a Marrakech.

En outre, d'autres associations s'activent dans la Palmeraie de Marrakech dans plusieurs secteurs: social, environnemental, et culturel.

4.1.3. Association Al Majal.

4.1.4. Fondation Norsys.

4.1.5. Association Alif.

4.1.6. Association Mawarid pour l'environnement et l'énergie.

4.1.7. Association Abiad Littanmia.

4.1.8. Association Sidi Bel Abbas / Dar Attifl.

4.1.9. Association Oulad Massoud.

4.1.10. Association Oulad Ben Rahmoun.

4.2. Actions et politiques en faveur de la préservation du patrimoine et du développement de la palmeraie.

Lors de nos entretiens avec les différents représentants des organisations, nous avons remarqué une volonté concernant la nécessité de la préservation du patrimoine et de développement de la Palmeraie. Cette volonté ne date pas d'aujourd'hui. En effet, la première tentative remonte aux années quatre-vingt du siècle dernier.

4.2.1. Le plan de développement du SDAU de 1982

Les premiers essais de valorisation de la Palmeraie datent de 1982 avec les directives inscrites dans le cadre du schéma directeur de l'aménagement urbain de la ville SDAU de 1982 (8). Ces directives incitaient à la protection de la Palmeraie et à la valorisation du dattier. Elles visaient également la promotion des caractères agronomiques, économiques et sociaux de la Palmeraie moyennant la création d'une station phœnicicole.

Quelques années plus tard, l'échec et les limites de la mise en place de ce premier plan de sauvegarde et de valorisation formeront un prétexte pour mettre le site de la Palmeraie à la disposition de l'aménagement touristique et de la privatisation. Cette ouverture constituerait selon les adjuvants d'une telle politique le moyen efficace pour préserver le site historique.

Un second plan a eu lieu, initié par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêche maritimes en 1987-1988 dans le cadre d'un plan national pour la restructuration et le développement de la palmeraie au niveau des principales régions phœnicicoles dont celle de Marrakech. Le site est considéré comme une réserve biogénétique menacée et utilisée dans un programme d'amélioration du palmier-dattier.

Mais à part quelques interventions minimales et d'ordre agricole qui ont porté sur les palmiers dattiers, aucun projet d'envergure n'a été réalisé pour la totalité de la palmeraie. Les actions qui ont été repérées après, ne dépassaient guère des campagnes de sensibilisation organisées par quelques associations créées depuis les années 2000 dont la plus connue est l'association Amal Circuit.

4.2.2. Programme de Sauvegarde et de Développement de la Palmeraie

Vingt-cinq ans après le premier plan, et plus exactement le 19 mars 2007, la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement a lancé en partenariat avec la Wilaya, la Ville et des Opérateurs Économiques, un nouveau Programme de Sauvegarde et de Développement de la Palmeraie dont l'objectif est d'*«arrêter sa dégradation par la reconstitution du patrimoine palmier, l'implémentation des programmes ciblés d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, une gestion efficace de l'eau grâce notamment à la réutilisation des eaux usées traitées, la réduction de l'empreinte carbone et la limitation de l'urbanisation de la palmeraie»* (9).

La mise en place et l'exécution de ces objectifs se fera à travers:

4.2.2.1. La restauration des espaces verts publics et notamment par l'entretien des palmiers existants et la plantation de nouveaux palmiers à grande échelle;

4.2.2.2. La création des conditions environnementales de protection de la palmeraie par le classement du site d'intérêt biologique et son irrigation;

4.2.2.3. Le développement de la culture de la protection de la Palmeraie chez la population locale mais également les visiteurs par la création de l'écomusée.

4.2.2.4. L'Aménagement et l'équipement d'un circuit pédestre doté des infrastructures nécessaires.

Le plan de Sauvegarde et de Développement de la Palmeraie s'articule autour de 3 axes:

4.2.3. L'Axe Institutionnel:

Sur le plan de cet axe institutionnel, un certain nombre d'initiatives a été entrepris parmi lesquelles on peut citer:

4.2.3.1. Renforcement de l'arsenal juridique pour une meilleure protection de la palmeraie;

4.2.3.2. Classement du site d'intérêt biologique (SIBE du marais d'El Oulja);

4.2.3.3. Maîtrise du foncier;

4.2.3.4. Contrôle de l'urbanisme;

4.2.3.5. Création d'un corps de contrôle (L'Observatoire de la Palmeraie de Marrakech, OPM).

4.2.4. L'axe Public:

L'axe public de ce plan de sauvegarde et de développement de la Palmeraie est concrétisé à travers un ensemble d'actions et d'opérations:

4.2.4.1. Création d'une pépinière communale de production du palmier et celles de plants à faible besoin en eau;

4.2.4.2. Épuration des eaux usées de la ville de Marrakech et réutilisations des eaux épurées;

4.2.4.3. Intensification des programmes de plantation des palmiers par des services municipaux ainsi que par les opérateurs notamment dans les villes-satellites;

4.2.4.4. Résorption de l'habitat insalubre.

4.2.5. Partenariat Privé Public:

La particularité de ce plan de développement se manifeste dans sa capacité à mobiliser et à fédérer les acteurs privés et publics dans un même projet:

4.2.5.1. Définition d'un programme de plantation auquel adhèreraient les opérateurs publics et privés opérant à Marrakech.

4.2.5.2. Création d'une Association de Sauvegarde de la palmeraie: L'Observatoire de la Palmeraie de Marrakech qui a pour objectif d'intégrer la population de Marrakech ainsi que les amoureux (nationaux et étrangers) de la ville ocre à l'ambitieux projet initié par la Fondation.

Sur le plan opérationnel, ce programme comporte plusieurs actions (10):

i. La Plantation sur une période de 6 ans de 430.000 plants pour reconstituer en urgence, le patrimoine végétal et paysager de la palmeraie sur un périmètre d'intervention de 258 ha.

ii. La mise en œuvre de programmes de Sensibilisation et d'Éducation à l'Environnement tournés autour des problématiques des Oasis et des Palmeraies, notamment au travers des programmes Eco Écoles pour les enfants et Clef Verte pour le secteur hôtelier.

iii. La Réalisation d'un Écomusée International des Oasis qui aura pour mission de récolter, conserver et témoigner de l'activité et de la vie des hommes qui ont bâti en plusieurs siècles, la Culture Oasienne, véritable terroir de gestion technique et sociale de la ressource en eau.



Figure 2. Écomusée de la palmeraie de Marrakech. Source: <http://www.tripadvisor.fr/>

4.3. Projet de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

Le projet FAO (11) GCP/RAB/013/ITA est un projet régional, le Maroc étant l'un des quatre pays concernés par le plan (à savoir l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie).

Il rentre dans le cadre de la coopération entre le gouvernement marocain et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO, visant la concrétisation de la stratégie du

HCEFLCD (12) en matière de Forêts Urbaines et Périurbaines (FUP). Les objectifs généraux du projet visent l'amélioration des conditions de vie des populations des zones arides et semi-arides et l'atténuation des effets des changements climatiques. Les objectifs spécifiques, à travers l'installation de la parcelle expérimentale, sont:

- 4.3.1. Reprise du manque à gagner des terres non cultivées dans le marais suite à la construction de la STEP, Station de Traitement des Eaux Polluées;
- 4.3.2. Consolidation d'une zone tampon pour protéger la Palmeraie;
- 4.3.3. Développement de la Palmeraie en tant que ceinture verte de la ville;
- 4.3.4. Vulgarisation et extension des techniques de ferti-irrigation dans la Palmeraie en vue de sa conservation;
- 4.3.5. Utilisation rationnelle et efficace des eaux usées traitées pour soutenir l'agriculture.

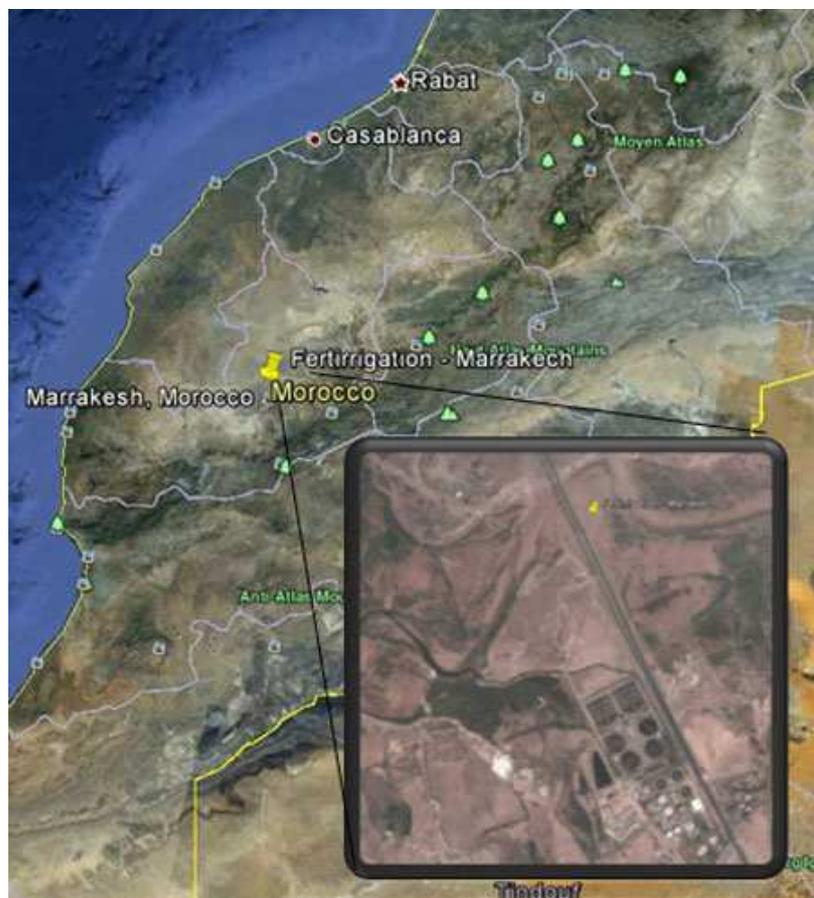


Figure 3. Localisation du Projet FAO. Source: INRA

Un site a été désigné pour l'implantation d'une parcelle de démonstration de 10 ha dans la Palmeraie d'El Oulja dans le domaine forestier de la forêt de Tensift. Le choix de la parcelle a été motivé par le statut juridique facilement mobilisable et la proximité de la station d'épuration des eaux usées de la RADEEMA. L'extension du projet est prévue sur 350 ha et la mobilisation de la superficie requise.

Le projet a pris forme suite au dépôt d'une note conceptuelle de la FAO aux pays donateurs. Le gouvernement italien a décidé d'en financer la première phase. Le budget initial du projet est de 600 000 dollars, mais le projet a également reçu l'appui de plusieurs organisations

internationales ainsi que de la Commission régionale des forêts pour le Proche-Orient de la FAO et de la Commission internationale du peuplier.

Dans le cadre de ce projet, la FAO va réaliser un site à Marrakech, dont le but est de ferti-irriguer initialement 10 ha de la ceinture verte en palmiers mais aussi avec d'autres arbres forestiers autour de la ville. Ce projet vise également la création d'une zone tampon entre la décharge de la ville et la Station d'épuration (STEP) de la Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité de Marrakech (RADEEMA) qui est proche, en soutien à des activités agro-forestières. Le projet connaît la mobilisation de plusieurs partenaires: le Haut-Commissariat, l'Université Cadi Ayyad, l'Université de la Basilicata, l'Université de la Tuscia, et la RADEEMA.

Le projet vise aussi l'introduction de deux techniques: la ferti-irrigation et la phyto-épuration. Le but du premier système est d'enrichir le sol de matière organique au lieu de simplement fournir de l'eau pour l'arrosage des plantes.

Quant au deuxième système, il est considéré plus durable, notamment dans les oasis des zones arides qui disposent de peu de ressources financières, pour sa rentabilité et parce qu'il permet d'utiliser moins d'énergie dans le processus de traitement et donc d'économiser sur les coûts énergétiques. Le projet est conforme à plusieurs conventions des Nations Unies, comme la CDB (Convention sur la diversité biologique) pour ce qui concerne la restauration du paysage, et l'UNCCD (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification). Enfin le projet permettra aussi à l'avenir de profiter du marché des crédits de carbone qui vient d'être entamé au Maroc avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.

5. Perspectives

Les problèmes auxquels sont confrontés les jardins historiques de la Palmeraie aujourd'hui sont innombrables et complexes. La mise en place d'un projet de territoire rigoureux, pérenne et raisonnable s'avère indispensable. Il sera appelé à apporter des solutions efficaces aux problèmes existant à travers un ensemble d'actions à court, moyen et à long terme. Un projet qui tendrait à redonner à la Palmeraie de Marrakech une identité paysagère particulière et forte, tout en l'adaptant aux inévitables besoins touristiques actuellement en vogue sur ce territoire. La palmeraie est appelée à reconquérir sa place visuelle de paysage culturel emblématique de la ville mais aussi son rôle économique au cœur du mouvement dynamique que connaît Marrakech, tout en ouvrant encore une fois cet espace aux habitants locaux qui se sont vus mis à l'écart par de riches fortunes privées.

L'approche par projet qui peut être adoptée dans cette perspective est celle utilisée dans la gestion des paysages culturels qui favorise une conception du patrimoine comme système intégré où la relation entre les parties a plus d'importance que les parties elles-mêmes. *«L'approche conventionnelle du patrimoine s'attache à l'état de conservation de caractéristiques et d'éléments particuliers des biens. Une approche qui privilégie les processus essentiels qui ont modelé - et continuent à modeler- le caractère du paysage. Elle met en valeur les techniques traditionnelles de gestion en matière de ressources naturelles et d'utilisation des terres. Des mécanismes qui ont su préserver l'équilibre écologique du paysage culturel, ainsi que l'interaction entre l'homme et son environnement»* (13).

L'objectif d'une telle démarche est de mettre en équilibre toutes les composantes sur le terrain de la Palmeraie, de façon à ce qu'il y ait une cohabitation entre agriculture, qui constituait la vocation initiale et la raison d'être du site lui-même, tourisme et résidences secondaires qui constituent les nouvelles formes d'occupation de la Palmeraie, les terrains sauvages qui

caractérisent la Palmeraie naturelle et enfin les douars comme regroupement humain nécessaire à la sauvegarde et l'entretien du paysage culturel du site, comme ressource attractive pour le tourisme d'aujourd'hui, mais aussi comme ressource vivrière et économique pour les paysans.

La démarche poursuivie lors de ce projet ne se limite pas seulement à la proposition des actions de récupération des terrains abandonnés ou scléroser l'urbanisation au sein de la Palmeraie et revitaliser l'irrigation des champs. L'enjeu de ce projet en premier lieu est de cibler les paysans acteurs de ce paysage culturel pour qu'ils puissent continuer à le soigner avec beaucoup de conviction. L'enjeu est de passer forcément par la participation de la population qui est concernée et impliquée en premier lieu.

La stratégie est donc en résumé de redonner aux paysans par l'application de ce nouveau système la possibilité de cultiver à nouveau comme autrefois, et aux complexes touristiques, en finançant ce système, d'avoir une meilleure image dans cette composition, mais aussi de contribuer directement à la sauvegarde entière de la Palmeraie et non pas seulement à l'intérieur de leurs îlots comme c'est le cas aujourd'hui.

L'enjeu donc de cette réflexion est de trouver un compromis entre tous les intervenants et porteurs d'intérêt, quelle que soit leur nature, publique ou privée, sur l'avenir du mode d'utilisation de cette Palmeraie afin de la préserver aux générations futures.

La politique de la mise en place de lois de sauvegarde a prouvé sa limite et son insuffisance. Aujourd'hui il est nécessaire que tous les intervenants impliqués trouvent un intérêt important et se sentent concernés par le développement de leur paysage culturel.

Il est donc question de persuader et d'assister les paysans à ne pas abandonner leurs terres qui devraient être pour eux une source d'une vie meilleure et en même temps impliquer les investisseurs touristiques dans un grand projet de valorisation de toute la Palmeraie. Ces derniers doivent en effet être conscients que sans un développement des terrains agricoles qui entourent leurs établissements, l'image d'une palmeraie verdoyante qu'ils commercialisent auprès des touristes deviendra sans aucune valeur.

Étant donné qu'elle détient beaucoup de valeurs historiques, environnementales et biologiques et vu sa situation géographique dans une zone où les spéculations urbanistiques sont de plus en plus importantes, la Palmeraie de Marrakech se trouve au croisement d'intérêt de plusieurs services administratifs dont les visions de gestion ne sont pas toujours compatibles voire contradictoires. Le projet tentera de concevoir un plan commun entre ces instances et prévenir une collaboration efficace pour assurer une certaine pérennité.

L'enjeu est donc l'arrêt de l'urbanisation et la création de nouvelles constructions touristiques dans la Palmeraie via une approche participative et équitable susceptible d'instaurer de nouveaux rapports à l'espace en détournant les ambitions des spéculateurs immobiliers vers d'autres zones de Marrakech.

6. Conclusion

La prise de conscience par la communauté locale, nationale et internationale des problèmes liés à la gouvernance des ressources naturelles et particulièrement dans les zones fragiles comme les palmeraies et les oasis ne cessent d'augmenter.

La conservation dynamique de la Palmeraie historique de Marrakech est confrontée à un problème majeur de gouvernance et de gestion des ressources patrimoniales et naturelles, provoquant une véritable crise sous l'effet d'un modèle de développement inapproprié.

Les principaux risques et menaces identifiés face à une gestion durable de la Palmeraie sont liés à la gestion des ressources hydriques, à la production agricole, au tourisme et à l'aménagement urbain. Ces quatre secteurs sont soumis, en outre, aux effets des changements climatiques qui accentueront sa vulnérabilité et ses contraintes vis-à-vis de la durabilité.

La durabilité de ce patrimoine à la fois culturel et naturel, qui est sévèrement menacé par la dégradation et l'insouciance, reste lourdement conditionnée par des modes appropriés d'exploitation et de gestion ainsi que des conditions favorables pour une bonne gouvernance. En l'absence d'une stratégie d'adaptation, la dégradation de cet écosystème aride pourrait mettre en péril l'existence même de tout un pan du patrimoine de la ville.

Pour pallier ces menaces, d'importants plans et projets de protection et de réhabilitation de la Palmeraie ont été entrepris ces dernières années. Ils représentent une mission qui s'étale sur le court et le moyen terme.

Les possibilités d'amélioration de ces plans et système de préservation et développement sont importantes et peuvent être traduites par diverses orientations et recommandations en termes de développement du cadre organisationnel et réglementaire vers plus d'autonomisation et de concertation entre les organisations de gestion, de renforcement des capacités de gestion des associations d'usagers (groupement d'intérêt collectif/groupement de développement agricole), de leur implication accrue dans le processus de concertation et de prise de décision, de promotion des campagnes d'information et de sensibilisation relatives à la diffusion de la culture de la vie associative et de gouvernance participative des ressources culturelles et naturelles.

Il s'agit d'un travail ambitieux et de longues haleines, qui consiste en la recréation des conditions favorable d'une remise à l'état d'un système agro-écologique oasien et de la réhabilitation d'une culture et d'une tradition millénaire.

Face à l'attractivité du mode de vie moderne, l'attachement à la terre et à l'activité agricole concerne de moins en moins les nouvelles générations. Ce qui génère une forte dégradation environnementale de cet espace. D'où la nécessité de réfléchir à son avenir en fonction de ces changements sociétaux et contemporains, en mobilisant les moyens et les outils qui puissent redonner à cet espace une activité réelle basée sur la prise en considération des besoins et le respect des différentes caractéristiques du site.

NOTES

(1) El Faïz, M. (2000). *Jardin de Marrakech. Actes Sud.*, p. 160 et p. 186.

(2) Barathon, J.-J. et al. (2005). Les oasis de la région de Tata (Maroc): abandon de la vie oasienne traditionnelle et adaptation à la vie urbaine. In *Annales de Géographie*, n°644, p. 449-460.

(3) Bulletin Officiel n° 5436 du jeudi 6 juillet 2006.

(4) El Faïz, M. Marrakech (2000). Patrimoine en peril. *Actes Sud/Eddif*. Marrakech.

(5) El Faïz, M. (2000). Jardin de Marrakech. *Actes Sud*. p. 160. 186p.

(6) Site de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement. [www:<URL: http://www.fm6e.org/fr/palmeraie-de-marrakech/objectifs.html>](http://www.fm6e.org/fr/palmeraie-de-marrakech/objectifs.html).

(7) Site de l'Observatoire de la Palmeraie de Marrakech. [www:<URL: http://obs-palmeraie.com/index.php/fr/>](http://obs-palmeraie.com/index.php/fr/).

(8) El Faïz M. *op. cit.* p. 161.

(9) [www:<URL: http://www.fm6e.org/fr/palmeraie-de-marrakech/objectifs.html>](http://www.fm6e.org/fr/palmeraie-de-marrakech/objectifs.html). [Consulté le 27/09/2014].

(10) [www:<URL: http://www.fm6e.org/fr/palmeraie-de-marrakech/mise-en-oeuvre.html>](http://www.fm6e.org/fr/palmeraie-de-marrakech/mise-en-oeuvre.html). [Consulté le 27 septembre de 2014].

(11) Projet FAO GCP/RAB/013/ITA «*Régénération des forêts en Algérie, en Egypte, au Maroc et en Tunisie par l'utilisation d'eaux usées traitées pour le soutien des moyens d'existence des petits agriculteurs et propriétaires fonciers*».

(12) Direction régionale du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification.

(13) Chouquer, G., «Patrimoine et paysages culturels. Actes du colloque international de Saint-Émilien (30 mai-1^{er} juin 2001). Éditions Confluences, Renaissance des cités d'Europe, octobre 2001, 354 p. («Des lieux et des liens»). Études rurales [En ligne], 2002, p. 163-164.

BIBLIOGRAPHIE

Barathon, Jean-Jacques et al. (2005). Les oasis de la région de Tata (Maroc): abandon de la vie oasienne traditionnelle et adaptation à la vie urbaine. *Annales de Géographie*. n°644, p. 449-460.

Bulletin Officiel, n° 5436 du jeudi 6 juillet, 2006.

El Faïz (2000). Mohammed - Jardin de Marrakech. *Actes Sud*. p. 186.

El Faïz (2002). Mohammed - Marrakech, Patrimoine en péril, Actes Sud/Eddif, Marrakech.

DOCUMENTS ELETRONIQUES

Chouquer, Gérard (2001). Patrimoine et paysages culturels. [En ligne]. *Actes du colloque international de Saint-Émilien* [Consulté en 30 mai-1^{er} juin 2001]. Éditions Confluences, Renaissance des cités d'Europe, octobre, 354 p. («Des lieux et des liens»). Études rurales 2002, p. 163-164. Disponible en [www:<URL: http://obs-palmeraie.com/index.php/fr/>](http://obs-palmeraie.com/index.php/fr/).

Site de l'Observatoire de la Palmeraie de Marrakech. Disponible en [www:<URL: http://obs-palmeraie.com/index.php/fr/>](http://obs-palmeraie.com/index.php/fr/).

Site de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement. Disponible en [www:<URL: http://www.fm6e.org/fr/palmeraie-de-marrakech/objectifs.html>](http://www.fm6e.org/fr/palmeraie-de-marrakech/objectifs.html).